



Gestion de l'offre

Comité de Bassin
Languedoc-Roussillon

05 juillet 2024

LA COOPÉRATION AGRICOLE
VIGNERONS COOPÉRATEURS
OCCITANIE

Enjeux pour la filière viticole



- Limiter les conséquences négatives des variations de production du bassin
- Accompagner la rentabilité des exploitations agricoles et de leurs outils dans la durée
- Maintenir un vignoble de qualité, créateur de valeur et d'aménités positives sur les territoires
- Favoriser la transmission et l'installation pour garantir le maintien du potentiel viticole



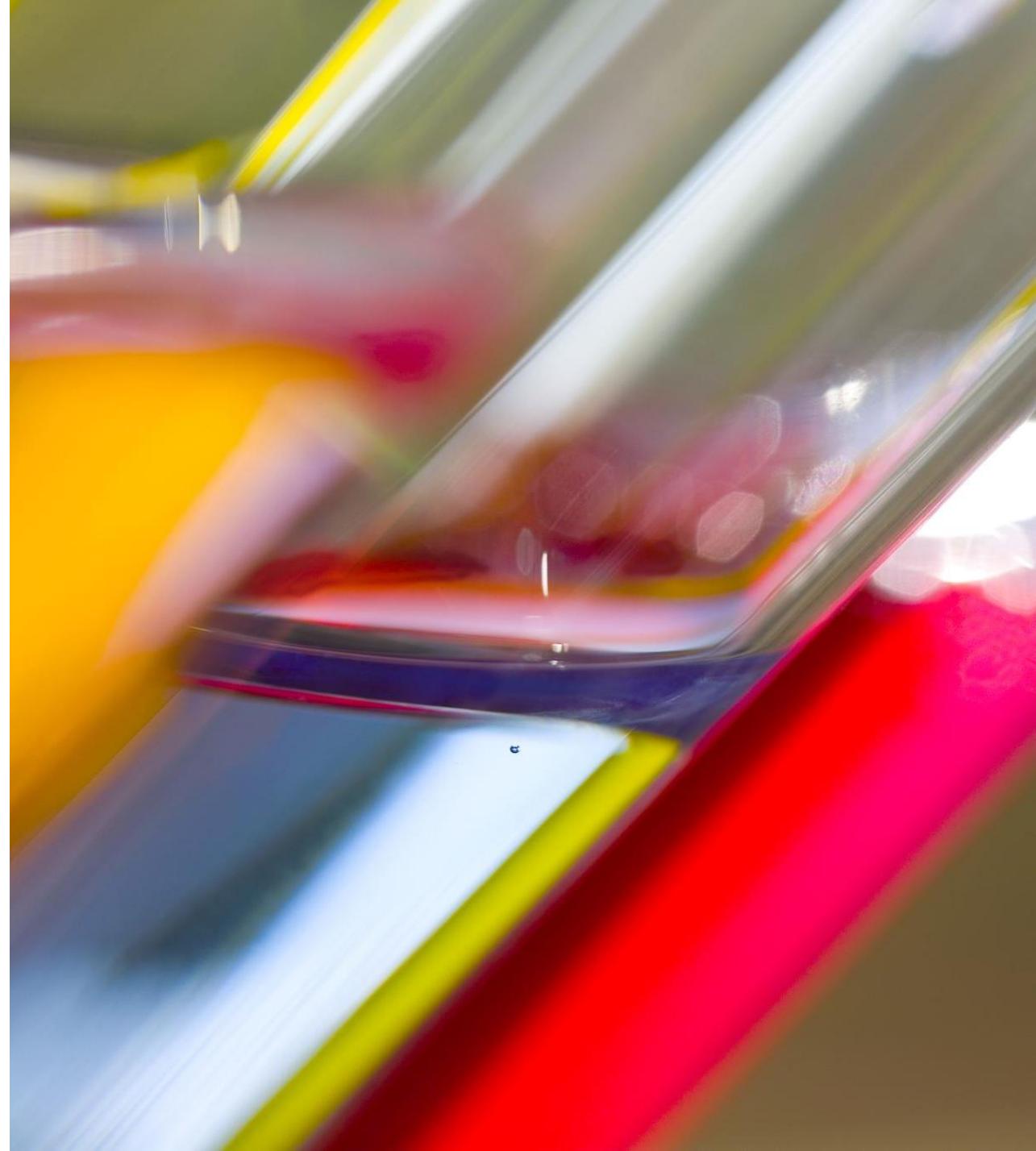
CONSTATS

- Production pouvant connaître des écarts de production allant jusqu'à 3 Mhl en fonction des aléas
- Déséquilibre des marchés avec une perte de valeur pour l'ensemble de la filière de l'exploitant au metteur en marché
- Baisse de la consommation en France : nécessaire adaptation de la production aux attentes des consommateurs
- Marché international équilibré, contre performance de la France à l'export
- Impact positif des productions viticoles sur les territoires, avec une région favorable à l'adaptation aux contraintes environnementales

Les opportunités des co-produits issus de la vigne et du vin

Objectif : trouver des débouchés permettant de réguler le marché par la gestion structurée des excédants de production tout en assurant un revenu digne aux vignerons :

- Marché des Alcools (valorisation équivalent Hl/vin :
 - Marché des alcools industriels : 0€
 - Marchés des eaux de vie : 10€
 - Alcools de biocarburants deuxième génération : 15€
- Marché des MCR : entre 15 & 30 euros
- Marché des Jus de raisin : entre 50 à 55€ (IC élevée)
- Marché des co-produits issus du raisin et du vin



Réflexion sur un outil de régulation de marché

Favoriser une politique de segmentation des marchés dès la production pour limiter le recours aux mesures conjoncturelles

- Coordonner le suivi des marchés par un outil partagé à l'ensemble des segments de marché pour une veille globale et favoriser l'anticipation de l'élimination vers les autres produits potentiels
- Mettre en place un système de régulation coercitif pour maîtriser les périodes de surproduction et sécuriser le sourcing régulier auprès des metteurs en marché
- S'appuyer sur les interprofessions pour adapter le système de régulation à l'ensemble des segments de marché
- Créer un fonds dédié pour assurer un complément de revenu hl décent et acceptable par la profession pour inciter l'organisation des segments de marché et favorisant la solidarité entre producteurs

